



BALADEUR SANTÉ VITAL'ACT

INFORMATION

Avril 2017

Chers partenaires / utilisateurs

Ingenico Healthcare/e-ID informe ses clients, partenaires et utilisateurs que la création de nouveaux actes NGAP sont prévues au 1^{er} mai 2017 (telle que décrite dans la convention médicale 2016).

Le **BALADEUR SANTÉ VITAL'ACT** vous permet de créer les actes dans les paramètres.

Nous vous proposons de retrouver la procédure de création ci-dessous (également disponible dans les manuels utilisateurs).

Comment faire ?

Pour créer un acte dans le **BALADEUR SANTÉ VITAL'ACT**, appuyer sur la touche **MENU**, l'écran suivant apparaît :

▶	INFO	LECTEUR	-	>
▶	PARAMETRAGE		-	>
▶	PS ENREGISTRE		-	>
▶	QUITTER		-	>
▼ ▲				

Les lignes représentées en gris sur cet écran sont celles accessibles en utilisant les touches de navigation (▼▲) sur le lecteur.

Sélectionner **PS ENREGISTRE** valider avec la touche « **VAL** », déplacer la sélection sur « **ACTES** » avec les touches de navigation (▼▲) valider avec la touche « **VAL** », sélectionner « **NOUVEL ACTE** » puis valider avec la touche « **VAL** ».

Cette fonctionnalité permet de créer un nouvel acte non défini dans la liste des actes conventionnels existants au moment de l'homologation du lecteur.

Conformément à la Convention Médicale 2016 et l'avenant 12 du cahier des charges de la facturation SESAM Vitale, la modification de cotations d'actes n'est pas prévue au 1^{er} mai 2017. Cependant, vous trouverez ci-dessous les manipulations à réaliser pour modifier vos actes (en cas d'erreur de saisie au moment de la création).

Pour modifier un acte dans le **BALADEUR SANTE VITAL'ACT**, appuyer sur la touche **MENU**, l'écran suivant apparaît :

▶	I	N	F	O	L	E	C	T	E	U	R	-	>	
	P	A	R	A	M	E	T	R	A	G	E	-	>	
	P	S	E	N	R	E	G	I	S	T	R	E	-	>
	Q	U	I	T	T	E	R					-	>	

Les lignes représentées en gris sur cet écran sont celles accessibles en utilisant les touches de navigation (▼▲) sur le lecteur.

Sélectionner **PS ENREGISTRE** valider avec la touche « **VAL** », déplacer la sélection sur « **ACTES** » avec les touches de navigation (▼▲) valider avec la touche « **VAL** », sélectionner « **MODIFIER ACTE** » puis valider avec la touche « **VAL** ».

Apparaît l'écran de paramétrage suivant :

▶	A	N	C	I	E	N				X	X	.	X	X
	D	A	T	E		0	1	/	0	1	/	2	0	0
	N	O	U	V	E	A	U			Y	Y	.	Y	Y
	C	O	E	F	F					Z	Z	.	Z	Z
	T	A	U	X						P	P	%		
	T	A	U	X		C	R	P	C	E	N		Q	Q
	Q	U	I	T	T	E	R							

Les lignes représentées en gris sur cet écran sont celles accessibles en utilisant les touches de navigation (▼▲) sur le lecteur.

- **ANCIEN** : tarif de l'acte pour toute date antérieure à celle indiquée dans **DATE**
- **DATE** : date à laquelle le tarif de l'acte passe de la valeur saisie dans **ANCIEN** à celle saisie dans **NOUVEAU**
- **NOUVEAU** : tarif de l'acte pour toute date ultérieure à celle indiquée dans **DATE**
- **COEFF** : la valeur saisie dans **COEFF** est proposée par défaut dans la création des FSE et initialisée avec le minimum autorisé.

Saisir les nouvelles valeurs avec le clavier numérique, validez avec la touche **VAL** et déplacer le curseur ▶ avec les touches de navigation (▼▲) pour modifier un autre paramètre.



Attention : Les créations et modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie. En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.

En vous remerciant pour votre confiance.

L'équipe Support Client
Ingenico Healthcare/e-ID